



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de

l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr - <https://www.fnlp.fr>

– COMMUNIQUÉ DE PRESSE –

Police et impunité :

Quand Bernard Cazeneuve, Emmanuel Macron et Gérard Darmanin Puisent aux sources de Pinochet et de Franco

Nous ne pouvons qu'être révoltés et indignés des propos tenus par des responsables de très haut niveau de la **Police nationale** et de « *syndicats* » de policiers demandant pour les policiers, même ceux qui tuent, notamment des jeunes, l'immunité au regard du placement en détention provisoire par un juge. Non seulement ils contestent **l'indépendance de la Justice**, sans laquelle il n'y a pas **d'État de droit**, mais réclament un traitement de faveur qui distinguerait ces fonctionnaires des autres citoyens impliqués dans des actes semblables de meurtres. Ils exigent tout simplement de violer le principe d'égalité devant la loi, consacré par *l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789*.

Il y aurait alors deux camps : ceux qui tuent et ceux qui sont tués

L'ignominie va de pair avec les propos des responsables du Gouvernement : **Emmanuel Macron** et **Gérald Darmanin** (soutenu par les propos de **Bernard Cazeneuve** qui justifie sa loi ayant permis l'assassinat de **Nahel** par un policier), non seulement n'apportent pas un seul mot de réconfort aux familles des jeunes assassinés, ne condamnent pas les assassinats et les propos factieux de responsables policiers, mais les encouragent en « *les comprenant, car ils sont fatigués* ». C'est un véritable permis de tuer qui est donné par le **Pouvoir**.

Comment ne pas vomir quand on entend un **Préfet de police** déclarer que savoir en prison le policier qui a tabassé un jeune jusqu'à le laisser pour mort après qu'il ait eu le visage défiguré et gravement fracturé par un tir de **LBD**, « *cela l'empêchait de dormir* ». Visiblement tous les jeunes assassinés par la police ne troublent pas son sommeil.

Quand on entend des « *syndicalistes* » policiers en appeler à la haine et à la guerre « *contre les racailles* », comment ne pas penser à **Philippe Henriot**, Ministre de la propagande sous le **Régime de Vichy de Pétain** commentant les tueries perpétrées par la **Milice de Darnand** contre les **Résistants du Maquis des Glières** en 1944 ? (Voir le remarquable film « *La Guerre des Ondes* » qui raconte **Pierre Dac** à *Radio-Londres*). Les mêmes mots.

On peut aussi se référer à cette scène des *Misérables* de **Victor Hugo**, où *Jean Valjean* fait face au policier *Javert* : <https://www.youtube.com/shorts/1uo0aJiJUTQ>

Y aura-t-il un nouveau **Pierre Dac** pour fustiger les propos des nouveaux miliciens à la **Philippe Henriot** ?

Comment ne pas être effrayé par les revendications, visiblement en voie de satisfaction par le Gouvernement, de « *syndicats* » de policiers pour une impunité totale et même quasiment des récompenses lorsque des policiers tuent des jeunes. Et pourquoi pas une prime pour chaque tête accrochée à leur tableau de chasse, une récompense comme pour les **chasseurs de primes**, puisque certains se croient au **Far West** ? La honte sera totale, la honte sera absolue.

Mais quel est le ventre fécond d'où sont sortis ces propos immondes ?

Le Chili d'Augusto Pinochet est toujours là

Les lois du maintien de l'Ordre au Chili sont issues du Régime de Pinochet. *Le Temps* et l'AFP informent le 6 avril 2023 : « En proie à une hausse de la criminalité, le **Chili** va dédouaner les forces de l'ordre. Ils jouiront désormais d'une «présomption de légitime défense», en vertu d'un texte surnommé par ses détracteurs «**loi de la gâchette facile**» adopté mercredi par le **Parlement**...

*Ce projet de loi prévoit que lorsqu'un policier utilise une arme en cas de légitime défense, ou pour défendre un tiers parce que sa vie est en danger, il sera présumé que le policier aura agi conformément aux principes professionnels, mais une enquête peut démontrer le contraire, a expliqué la ministre de l'Intérieur **Carolina Toha**. »*

L'abrogation de la *loi d'amnistie*, un décret adopté par le régime **Pinochet** en 1978 pour empêcher que les personnes soupçonnées d'avoir commis des **violations des Droits humains** entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978 ne soient traduites en justice, est toujours en discussion. Pour empêcher que soient poursuivis dans le futur les policiers assassins après l'impunité accordée par **Pinochet**, les mesures actuelles prévues vont permettre d'assurer l'impunité aux flingueurs en uniforme.

Selon **Amnesty international** « Le projet de loi sur la légitime défense pourrait augmenter les violences policières et l'impunité pour ces crimes.... Dans sa forme actuelle, le **projet Nain Retamal** approuve un recours disproportionné à la force, bafouant les principes de nécessité et de proportionnalité et la jurisprudence internationale en la matière établie tant par les **organes conventionnels des Nations-Unies** que par le **système interaméricain des Droits humains**.

De plus, la nouvelle disposition sur la légitime défense peut limiter l'exercice des garanties judiciaires pour les victimes d'atteintes aux droits humains, car la formulation employée dans le projet de loi est très ambiguë et privilégie l'interprétation subjective du responsable de l'application des lois impliqué dans les faits pour établir la validité de la légitime défense.

Les autorités chiliennes semblent avoir oublié que pour protéger efficacement tant la population que les forces de police, **une réforme complète de la police nationale peut être envisagée**. En faisant fi des besoins réels de transformation de l'institution, elles passeraient à côté d'une occasion historique, née des souffrances infligées à des milliers de personnes pendant le **soulèvement social** », a déclaré **Erika Guevara-Rosas**, directrice pour les Amériques à **Amnesty International**.

Mais il y aussi l'Espagne de Franco

Les lois du **maintien de l'Ordre** en Espagne sont issues du **Régime de Franco**. Dans un nouveau rapport rendu public jeudi 24 avril 2023 **Amnesty international** écrit : « *L'utilisation excessive de la force par la police espagnole et les propositions visant à renforcer la législation répressive montrent à quel point le gouvernement espagnol est déterminé à éliminer le mouvement de protestation pacifique* ». « *Le gouvernement espagnol utilise l'arme législative pour étouffer le mouvement de protestation pacifique et légitime* », a déclaré **Jezerca Tigani**, directrice adjointe du programme Europe et Asie centrale d'**Amnesty International**. « *Lors de manifestations, la police a utilisé à maintes reprises des matraques et des balles en caoutchouc, blessant et défigurant des manifestants et des passants.*

Les policiers agissent en toute impunité, tandis que les manifestants pacifiques et les dirigeants de mouvements sociaux sont harcelés ; blâmés ; frappés, et parfois arrêtés et inculpés d'infractions ; emprisonnés et condamnés à payer des amendes. » Intitulé **Spain. The right to protest under threat**, le rapport d'**Amnesty International**, expose les violations commises par des policiers contre des manifestants, l'impunité qui entoure ces violations, ainsi que la volonté des autorités espagnoles de renforcer la législation répressive...

La police espagnole a eu fréquemment recours à une force excessive en toute impunité. **Amnesty International** a recensé de nombreux cas de recours excessif à la force par la police qui se sont traduits par l'utilisation de matraques et de balles en caoutchouc ayant provoqué des blessures injustifiées. Le **droit de se réunir pacifiquement** pourrait subir un nouveau revers avec le projet de réforme du **Code pénal** et de la **Loi sur la protection de la sécurité publique**, qui prévoit de nouveaux chefs d'inculpation à l'encontre des manifestants et l'alourdissement des sanctions.

« *Plutôt que de mettre en œuvre des lois répressives, le gouvernement et le Parlement espagnols devraient revoir la législation, la politique et les pratiques en vigueur en ce qui concerne les rassemblements et les manifestations afin de faire en sorte qu'elles répondent aux obligations qui sont celles de l'Espagne aux termes du droit international* », a déclaré **Jezerca Tigani**. « *Les autorités espagnoles ne vont pas dans la bonne direction. En restreignant encore le droit à la liberté d'expression et de réunion, elles ne feront qu'accroître le fossé entre les personnes au pouvoir et le reste de la population. Le mécontentement de la population ne peut pas être résolu par la répression* ».

Revenant sur les différentes lois d'amnistie en Espagne, **le Grand Continent** expliquait le 2 décembre 2021 : « *Pourtant, le projet de loi ne s'attaque pas vraiment à ce qui a été appelé le « modèle d'impunité espagnol* », lequel repose sur une **Loi d'amnistie** approuvée en 1977 qui empêche toute poursuite judiciaire pour atteintes aux droits humains commises sous la dictature... En effet, la loi n'avait

pas osé toucher au corpus juridique de la dictature, ce qui aurait pu ouvrir la porte à une annulation de toute sa jurisprudence, y compris les lois qui constituent le soubassement de l'ordre démocratique actuel.... Le fait est qu'aucun responsable des exactions commises pendant la dictature n'a été officiellement poursuivi.

*Comme le veut l'expression consacrée en Espagne, **Franco** est mort dans son lit, en laissant son héritage **atado y bien atado** (« attaché et bien attaché »). Toutes les institutions franquistes étaient en place et jouissaient d'une grande stabilité, et au premier chef **l'Armée**, profondément fidèle au dictateur (à l'exception de quelques militaires démocrates, organisés dans une association clandestine, la **UME**), ainsi que les **forces de l'ordre** – de **l'ordre franquiste**, pourrait-on dire – ou le **système judiciaire**. Même la commission qui a été chargée de rédiger la **Constitution démocratique** était formée dans sa majorité par d'anciens membres des **Cortes franquistes**. »*



Pour ne plus voir cela, la **Libre Pensée** appelle à l'élection d'une **Assemblée constituante, libre et souveraine** pour refonder *des Institutions du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple*. Elle appelle tous les **partisans de la Démocratie** à se réunir dès la rentrée pour cela, à l'occasion notamment de la **Journée internationale de la Libre Pensée** du 21 septembre 2023.

**A Paris, comme à Madrid et à Santiago,
Pour que la Justice l'emporte contre l'impunité !
Pour l'abolition des privilèges !**

**Le 23 septembre 2023 dans tout le pays,
Avec les associations, les syndicats, les organisations
politiques et les comités pour que justice soit
rendue aux victimes des assassinats policiers :
Prenons la rue pour nos libertés !**

Nanterre, le 1er août 2023